



Elections complémentaires du Conseil de l'Ordre des Kinésithérapeutes du Val de Marne du 07 Avril 2022

Madame, Monsieur,

Chère consœur, cher confrère,

Cette année nous avons l'opportunité d'élire un binôme de praticiens libéraux (fin d'exercice en 2026) en remplacement de deux élus qui n'exercent plus dans le Val de Marne.

Cela permettra de continuer à mener dans les meilleures conditions les missions qui sont les nôtres.

Cette élection concerne le collège libéral et les praticiens libéraux (ou mixte salarié-libéral) inscrits à l'Ordre du Val de Marne constituent les électeurs. La liste des électeurs est celle arrêtée le 6 janvier 2022, transmise en préfecture. Les nouveaux inscrits après constitution de cette liste pourront voter en 2023 pour le renouvellement par moitié de notre CDO.

Cette liste des électeurs est consultable dans les locaux du CDO, 50 rue Louis Luc 94600 Choisy-le Roi.

Elle est consultable sur notre site :

<https://valdemarne.ordremk.fr>

Mise à jour de la liste électorale :

Pour information (cf. articles 4 et suivants du RE et art. R.4125-4 du code de la santé publique), la liste électorale, qui doit être affichée au siège de votre conseil départemental à partir du 7 février 2022, pourra être modifiée en cas d'erreur. La liste électorale est définitivement close au plus tard trois jours avant le début du scrutin, soit le vendredi 1^{er} avril au soir par le président de votre conseil (III de l'art. 4 du RE).

Merci de vérifier votre inscription et l'intitulé de votre adresse, et contacter pour toute modification notre assistante de direction par email : cdo94@ordremf.fr ou par téléphone au 01 48 86 81 57

- **23 mars 2022** au plus tard : envoi du matériel de vote par courrier par le CDO (article 18 du RE).
- **7 avril 2022 : clôture, dépouillement, contrôle de l'éligibilité et proclamation des résultats.**

Appel à candidature :

Vous pouvez dès à présent proposer votre candidature par binôme : un homme et une femme, activité libérale ou mixte, salarié-libéral, si vous exercez dans le Val de Marne, par courrier ou email ou demander à être contacté par un élu afin de vous entretenir sur cette éventualité.

Le détail des pièces nécessaires et des conditions d'éligibilité vous sera communiqué en retour.

- **MERCI DE PARTICIPER AU SCRUTIN**, afin d'appuyer le travail des élus qui prennent de leur temps pour défendre votre profession.

Je vous prie de recevoir, chère consœur, cher confrère, mes salutations confraternelles.

Laurent BENOVICI Président du CDO 94